

2021-2024

PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL



Ville de WIMILLE
Service Education Jeunesse
31/12/2020



SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 2
OBJECTIF DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)	page 3
LE PORTEUR DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	page 4
PERIMETRE ET PUBLIC DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	page 4
ETAT DES LIEUX	page 4
1) Le périscolaire	page 5
2) Les activités extrascolaires	page 5
3) Les interventions sur le temps scolaire	page 6
4) Les atouts et les contraintes du territoire	page 8
LE FONCTIONNEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	page 8
1) Au départ : la consultation des familles	page 8
2) L'organisation du projet de l'année scolaire 2021-2024	page 9
3) L'organisation du projet de l'année scolaire 2021-2024 par école	page 10
4) Déclinaison des objectifs du projet	page 13
ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS	page 16
LES PARTENAIRES DU PROJET	page 17
PILOTAGE ET EVALUATION DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	page 18
1) Le pilotage du PEDT	page 18
2) L'évaluation du projet éducatif territorial	page 18
ANNEXES	Page 20
PLAN MERCREDI	Page 21
1) Porteur du projet	Page 21
2) Territoire et écoles concernées	Page 21
3) Pilotage et coordination	Page 22
4) Objectifs et moyens	Page 22
5) Organisation	Page 23
6) Activités	Page 24
ACCUEILS PERISCOLAIRES (Hors Mercredi matin)	Page 25
1) Porteur du projet	Page 25
2) Territoire et écoles concernées	Page 25
3) Pilotage et coordination	Page 26
4) Objectifs et moyens	Page 26
5) Organisation	Page 28
6) Activités	Page 28
ACCUEILS EXTRASCOLAIRES	Page 29
1) Porteur du projet	page 29
2) Territoire et écoles concernées	Page 29
3) Pilotage et coordination	Page 30
4) Objectifs et moyens	Page 30
5) Organisation	Page 32
6) Activités	Page 32

INTRODUCTION

Depuis plusieurs années la Ville de WIMILLE a développé son offre éducative en faveur de la jeunesse et de l'éducation pour permettre le bien-être et l'épanouissement des enfants et des jeunes sur le territoire communal, notamment avec le développement des accueils de loisirs, la mise en œuvre d'un Contrat Enfance Jeunesse, l'acquisition d'un véhicule 9 places, l'acquisition de Tableaux Blancs Interactifs pour les classes élémentaires, l'amélioration des conditions d'accueil des enfants lors de la pause méridienne scolaire (acquisition de claustres, d'un meuble maintien au chaud), Etc.

En 2014, la ville a mis en place dès le mois de septembre, la semaine des quatre jours et demi ainsi que des Temps d'Activités Périscolaires chaque jour après l'enseignement (45 minutes d'activités quotidiennes).

Au regard de cette première année d'expérience, les élus locaux ont décidé d'apporter des modifications à la mise en place de cette réforme des rythmes scolaires dès septembre 2015.

Ainsi, les Temps d'Activités Périscolaires ont été modifiés et se sont déroulés durant **trois heures consécutives** pour chaque enfant lors d'un après-midi.

Disposant d'animateurs qualifiés et souhaitant former ses agents, la ville de WIMILLE déclarera **dès le 1^{er} septembre 2015, les Temps d'Activités Périscolaires en Accueil Collectif de Mineurs.**

L'ensemble des temps périscolaires (avant et après l'enseignement) a été déclaré également en accueil collectif de mineurs **dès septembre 2015.**

Le Projet Educatif Territorial est arrivé à son terme en juillet 2018. Une enquête de satisfaction a été réalisée dès octobre 2017 auprès des familles dont les enfants étaient scolarisés en primaire.

Soucieux de répondre aux attentes et besoins des familles sur le territoire, les élus locaux envisageaient de mettre en place un ACM le mercredi matin si un retour à la semaine d'enseignement de quatre jours était plébiscité.

Cette enquête avait donc plusieurs objectifs :

- Connaître le nombre de familles favorables au retour à la semaine d'enseignement de 4 jours,
- Connaître le nombre de familles favorables à la mise en place d'un ACM le mercredi matin,
- Connaître les besoins des familles par rapport à la mise en place d'un ACM le mercredi matin.

Plus de 39% des familles ayant un enfant scolarisé en primaire ont répondu à l'enquête soit environ 115 personnes.

- 70% des personnes souhaitaient le retour à la semaine de 4 jours d'enseignement,
 - o Cependant, de nombreuses familles estimaient que les activités proposées dans le cadre des TAPS étaient de très bonne qualité,
- 65% des personnes souhaitaient la mise en place d'un ACM le mercredi matin,
- 62% des personnes estiment nécessaire la mise en place d'un accueil type garderie avant et après l'ACM.

A l'appui des résultats de cette enquête réalisée auprès des familles, les élus locaux décidèrent de mettre en place un ACM le mercredi matin dès septembre 2018. L'arrêt des TAPS ainsi que le retour à la semaine de quatre jours d'enseignement en septembre 2018, a nécessité la réalisation d'un nouveau projet éducatif territorial (PEDT) afin de donner du sens à l'ensemble des actions mises en place sur le territoire (scolaire, périscolaire, extrascolaire et associatif). Ce projet, qui place l'enfant au centre du dispositif, et son éducation au cœur de la démarche, s'inscrit dans la durée puisqu'il peut fixer pour 3 ans les objectifs à atteindre, les axes prioritaires, et les moyens d'évaluation.

Ce PEDT/Plan Mercredi arrive à terme en juin 2021. Il est nécessaire d'actualiser ce document et de le valider jusqu'en juin 2024.

OBJECTIF DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL (PEDT)

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire, afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles, et les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires et extrascolaires prolongeant le service de l'éducation, en complémentarité avec lui. De même, il doit être construit en cohérence avec le contrat « Enfance-Jeunesse » et ou le dispositif « Bonus Territoire » et doit être inclus dans le cadre de la Convention Territoriale Globale pilotée par la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et la CAF du Pas-de-Calais. L'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser les interventions des divers acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent. Le PEDT permet de réfléchir ensemble à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention (enseignants, parents, animateurs, intervenants associatifs, ATSEM,...). L'objectif est que les intervenants, différents dans leur fonction et rôle, arrivent à s'entendre pour construire un plan d'action basé sur des engagements partagés par tous les partenaires.

Onze axes seront recherchés :

Axe 1 - Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Axe 2 - Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier,

Axe 3 - Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants

Axe 4 - Développer l'autonomie de l'enfant dès le plus jeune âge

Axe 5 - Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques, et culturelles

Axe 6 - Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants aux autres cultures et au monde en général

Axe 7 - Développer de nouvelles compétences et l'accès à toutes les connaissances

Axe 8 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

Axe 9 - Promouvoir la santé et l'hygiène de vie

Axe 10 - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Axe 11 – Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des encadrants

LE PORTEUR DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Date de présentation du projet : 14 avril 2021

Collectivité territoriale porteur du projet : COMMUNE DE WIMILLE

Représentée par Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Nom du correspondant : Jérémie POINCET

Fonction : Responsable du Service Education Jeunesse

Adresse : 1 bis rue de Lozembrune – 62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 32 02 76

Adresse électronique : service.jeunesse@mairie-wimille.fr

PÉRIMETRE ET PUBLIC DU PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL

Territoire concerné : l'ensemble de la Ville et des territoires communaux et associatifs

Nombre d'écoles concernées : 3 écoles publiques (2 écoles maternelles et 1 école élémentaire)

Nombre d'élèves concernés par établissement :	Ecole maternelle de la Colonne	= 37
	Ecole maternelle des Fleurs	= 65
	Ecole élémentaire Dely-Sergent	= 175

→ **Total = 277 élèves environ**

Les enfants wimillois non scolarisés au sein des écoles municipales sont également concernés par les actions qui pourraient être menées dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

Le PEDT est destiné à l'ensemble des enfants et adolescents du territoire ou ayant leurs habitudes sur le territoire **sans aucune distinction liée à la résidence.**

Durée du PEDT : trois ans (jusqu'en juillet 2024).

ETAT DES LIEUX

La politique éducative locale mise en œuvre par la commune de WIMILLE s'exprime dans plusieurs champs d'interventions (sportifs, culturels, loisirs, apprentissage à la citoyenneté,...), et intervient dans le cadre d'actions concrètes sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, en lien avec ses partenaires. Le territoire offre ainsi une série d'activités sur les différents temps de l'enfant, en fonction des tranches d'âge.

1) Le périscolaire :

Depuis de nombreuses années la commune gère en régie directe les accueils périscolaires et extrascolaires. Depuis septembre 2018, les accueils périscolaires se déroulent en quatre temps : l'accueil du matin avant la classe, l'accueil du soir après la classe, l'accueil sur le temps de la pause méridienne, et l'accueil du mercredi matin.

- **L'accueil du matin**

Les enfants arrivent de manière échelonnée, et sont ensuite conduits dans leur classe. Des activités ludiques calmes, sous forme de petits jeux, sont proposées aux enfants. Elles permettent à l'enfant de commencer sa journée tranquillement.

Les objectifs recherchés sont d'accueillir les enfants avant le temps scolaire en respectant leurs rythmes de vie, leurs besoins et leurs envies et de permettre une transition en douceur entre la famille et la collectivité.

- **La pause méridienne**

L'organisation de la pause méridienne se conjugue en deux temps : un temps de repas où les enfants se restaurent, et un temps d'animation où différentes activités sont proposées : jeux de société, jeux collectifs, dessin, jeux de plein air...Les enfants sont encadrés par des animateurs, ainsi que des ATSEM pour les plus jeunes.

- **L'accueil du soir**

Dans le cadre de l'accueil du soir, les enfants des écoles maternelles sont pris en charge par les ATSEM. Tandis que les enfants des écoles élémentaires sont pris en charge par des animateurs et des bénévoles dans le cadre de l'aide aux devoirs (projet de création d'un CLAS). Le service d'aide aux devoirs proposé aux élémentaires n'est pas déclaré en accueil de loisirs.

Pour les enfants des écoles maternelles, des activités calmes sont proposées aux enfants qui ont besoin de se ressourcer après leur journée de classe (jeux de société, coloriage, découpage,...).

- **L'accueil du mercredi matin**

Un accueil de loisirs a été créé en septembre 2018 chaque mercredi matin hors vacances scolaires et jours fériés de 9h à 12h avec accueil de 7h30 à 9h00 et de 12h à 12h30. Il est ouvert aux enfants scolarisés jusqu'en CM2.

2) Les activités extrascolaires

Au-delà du temps scolaire et périscolaire, la politique éducative s'intéresse également aux activités extra scolaires. Ainsi, pendant les vacances scolaires, les enfants ont la possibilité de fréquenter l'accueil de loisirs, et pendant le temps scolaire, la commune est riche d'un tissu associatif dynamique qui propose des activités sportives, artistiques, et culturelles.

- **L'accueil des petites vacances et vacances d'été**

Pendant les petites vacances scolaires, l'accueil des enfants est organisé dans les bâtiments municipaux. Il se fait sur inscription à la semaine avec ou sans repas.

Sur chaque période, l'équipe pédagogique doit :

- mettre en place une activité et/ou une sortie qui permettra à l'enfant d'accéder à la culture et à la connaissance,
- proposer au moins une découverte de pratique sportive encadrée par un animateur diplômé,
- organiser un projet favorisant les rencontres avec les personnes âgées ou porteuses de handicap en étroite collaboration avec les différentes structures de la commune.

Pendant l'été, des séjours en « mini camps » sont également organisés pour les plus de six ans. Ils permettent aux enfants, sur quelques jours, de partir en dehors du cadre familial, ce qui leur permet de gagner en autonomie.

- **La dynamique associative**

La commune de Wimille dispose d'un tissu associatif fort, qui donne la possibilité aux jeunes wimillois de s'épanouir en dehors du temps scolaire et périscolaire dans le cadre d'activités sportives, sociales ou culturelles. Cette dynamique culturelle et associative sur le territoire de la commune est notamment représentée par :

- 12 associations sportives qui permettent de s'initier et de se perfectionner à la lutte, au football, au basket Ball, à la zumba, aux arts martiaux, au yoga, à la gymnastique, à la marche, twirling bâton, à la pêche ;
- 12 associations culturelles permettent l'apprentissage de la musique, du théâtre, de la danse, du chant, des arts plastiques, de l'histoire locale, de la philatélie ;
- 1 comité de jumelage dont l'objectif est de développer l'amitié entre Français et Anglais en favorisant les échanges culturels et sociaux, en s'intéressant à l'histoire des pays, la langue, les traditions, ...

3) Les interventions sur le temps scolaire

Aux différentes actions sur le temps périscolaire et extrascolaire, s'ajoutent des interventions qui s'insèrent régulièrement pendant le temps scolaire, et qui sont autant d'outils permettant de lutter contre l'échec scolaire et d'ouvrir les esprits à de nouvelles disciplines et apprentissages.

- **La médiathèque**

Les classes des écoles maternelles et élémentaires sont accueillies au sein de la médiathèque municipale et son annexe sur des créneaux spécifiques qui leur sont dédiés. Cet accueil est encadré par les enseignants, et par un agent de bibliothèque. La classe a la possibilité d'emprunter des livres de la bibliothèque. Des animations spécifiques sont également programmées pour les scolaires (lecture d'album).

- **La Communauté d'Agglomération du Boulonnais (CAB)**

→Partenaire et promoteur du plan lecture publique

L'accès au livre est à la fois l'une des principales portes d'entrée vers les pratiques culturelles et l'un des paramètres de la réussite scolaire et sociale.

Accompagnée par le Conseil Général qui œuvre dans ce domaine depuis de nombreuses années, la CAB a mis en place un projet complet visant à développer le goût du livre et de la lecture chez les enfants.

Il s'agit d'amener les jeunes lecteurs à une pratique durable de la lecture et à une ouverture culturelle plus grande tout en permettant d'améliorer leurs compétences scolaires.

La commune de Wimille a mobilisé les enseignants des écoles maternelles et élémentaires afin d'accueillir des auteurs de littérature jeunesse dans leur classe.

Porté par la responsable de la médiathèque municipale, le projet s'appuie principalement sur la présence d'auteurs spécialisés en littérature jeunesse dans les écoles.

Des auteurs aux univers très variés interviennent chacun à trois reprises entre novembre et avril dans les mêmes classes. De la maternelle au CM2, toutes sortes de pratiques artistiques peuvent être abordées pour familiariser les enfants au livre : lecture à voix haute, ateliers d'écriture ou d'illustration, dessin, jeux ou encore fabrication d'un livre : tous ont une manière propre de travailler mais un objectif qui reste le même : proposer une approche ludique et enrichissante du livre.

→« Associer les compétences pédagogiques des enseignants et la créativité des artistes » : le contrat Local d'Education Artistique (CLEA)

Le CLEA est à l'origine un partenariat avec la DRAC et l'éducation Nationale qui vise à sensibiliser les enfants à la démarche d'un artiste reconnu. Après 6 ans la CAB est toujours investie dans cette démarche et continuera à recevoir ponctuellement le soutien de la DRAC.

Il s'agit de s'appuyer sur la présence d'un artiste et /ou d'une compagnie qui construit avec l'enseignant un projet de sensibilisation sur une période longue (5 à 10 semaines). Des artistes de musique, de danse, de cirque et d'arts plastiques sont présents chaque année et partagent leur univers de façon personnelle et propre à chaque créateur.

- **L'association Arts-Scène**

Quelques classes d'élémentaire et de maternelle poursuivent chaque année un projet musique, avec l'intervention d'un assistant d'enseignement artistique qui initie les élèves au chant choral.

La commune finance l'intégralité de ces interventions en milieu scolaire. Elle y voit un intérêt très fort : ces interventions touchent l'ensemble des enfants de la commune, sans participation financière des familles. Elles permettent à tous les enfants de pouvoir bénéficier d'un certain nombre d'activités qui contribuent à leur épanouissement, à leur ouverture d'esprit et à la lutte contre l'échec scolaire, par la découverte d'autres modes d'apprentissage.

4) Les atouts et les contraintes du territoire

a) Les atouts

Pour mettre en œuvre les activités précédemment citées sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire, la commune a investi sur le long terme dans des moyens humains, financiers et matériels importants. C'est ainsi que la commune dispose de véritables espaces éducatifs.

Nous retrouvons ainsi :

- L'école élémentaire, les écoles maternelles,
- Le restaurant scolaire, la Médiathèque, l'espace culturel Pilâtre de Rozier,
- L'Espace Associatif Franck Lefebvre, la salle de spectacle « La Confiserie »,
- Le stade, la salle de lutte, le Complexe du Sacré Cœur.

La qualité et la proximité de ces installations représentent un atout considérable pour les enfants, leurs parents, les enseignants, et les associations favorisant ainsi la continuité éducative sur notre territoire et la coéducation. Elles constituent aujourd'hui, l'un des socles du projet éducatif, car le périmètre d'action est réduit et facilite l'accessibilité de l'ensemble des équipements sans à avoir à organiser des transports spécifiques.

b) Les contraintes

La commune est très étendue avec une école élémentaire et une école maternelle dans le centre, et une école maternelle en périphérie.

Les enfants domiciliés dans le quartier de la Colonne bénéficient donc d'un transport scolaire gratuit organisé et financé en totalité par la commune pour se rendre à l'école élémentaire Dely-Sergent. Les horaires du transport scolaire ont été adaptés, afin que chaque enfant ait la possibilité d'accéder à l'offre éducative mise en place sur le territoire, et ne soit pas pénalisé par l'éloignement du centre bourg.

LE FONCTIONNEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

1) Au départ : la consultation des familles

Une enquête à destination des familles a été diligentée dans les trois écoles de la ville en octobre 2017. Ce questionnaire a permis de mieux connaître le rythme actuel des enfants wimillois, et de recueillir les attentes des parents. 115 questionnaires ont été reçus sur 293 distribués, soit une participation de 39 %.

Suite à l'analyse des questionnaires, nous avons constaté que le recours aux dispositifs périscolaires est plus fréquent pour les élèves dont les deux parents travaillent. Il dépend essentiellement des horaires de fin de journée, ainsi que la durée du trajet entre domicile et travail.

Sur le choix du retour à la semaine de quatre jours d'enseignements, 69% des parents y sont favorables.

Sur le projet de mise en place d'un accueil de loisirs le mercredi matin, 64% des personnes y sont favorables.

Concernant la nature des activités à mettre en place dans le cadre de l'accueil de loisirs du Mercredi matin, nous nous apercevons que les parents souhaitent la mise en place :

- d'activités sportives (24%),
- d'activités musicales (20%),
- d'activités culturelles (14%),
- d'activités linguistiques (13%),
- d'activités scientifiques (6%),
- d'activités libres encadrées (14%),
- d'activités numériques (6%).

2) L'organisation du projet de l'année scolaire 2021-2024

La consultation des familles et le travail réalisé en étroite collaboration avec les chefs d'établissement ont permis d'arrêter une organisation qui offre des journées d'enseignement équilibrées avec 4 journées.

3) L'organisation du projet de l'année scolaire 2021-2022 par école (maintien de l'existant)

ECOLE MATERNELLE DE LA COLONNE

Jours → Heures ↓	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h20	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
8h00-8h10	Transferts Garderie-Transport scolaire	Transferts Garderie-Transport scolaire	Entretien des locaux	Transferts Garderie-Transport scolaire	Transferts Garderie-Transport scolaire
8h20-8h30	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
8h30 – 12h00	Classe	Classe		Classe	Classe
12h00-12h30	Transferts Cantine (de l'école au bus)	Transferts Cantine (de l'école au bus)		Transferts Cantine (de l'école au bus)	Transferts Cantine (de l'école au bus)
12h00-13h30	Encadrement Pause méridienne	Encadrement Pause méridienne		Encadrement Pause méridienne	Encadrement Pause méridienne
13h30-13h50	Transferts Cantine (du bus vers l'école)	Transferts Cantine (du bus vers l'école)		Transferts Cantine (du bus vers l'école)	Transferts Cantine (du bus vers l'école)
13h50-14h00	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
14h00-16h30	Classe	Classe	Entretien des locaux	Classe	Classe
16h30-18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
Nettoyage	Nettoyage	Nettoyage		Nettoyage	Nettoyage

ECOLE MATERNELLE DES FLEURS

Jours → Heures ↓	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30 – 8h25	Garderie	Garderie	Entretien des locaux	Garderie	Garderie
8h25-8h35	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
8h35 – 11h50	Classe	Classe		Classe	Classe
11h50-13h25	Encadrement Pause méridienne	Encadrement Pause méridienne	Entretien des locaux	Encadrement Pause méridienne	Encadrement Pause méridienne
13h25-13h35	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
13h35 – 16h20	Classe	Classe		Classe	Classe
16h20-18h00	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
Nettoyage	Entretien des locaux	Entretien des locaux		Entretien des locaux	Entretien des locaux

ECOLE ÉLÉMENTAIRE DELY-SERGENT

Jours →	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heures ↓					
7h20 – 8h20	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie
7h50-8h20	Accompagnement Transports	Accompagnement Transports		Accompagnement Transports	Accompagnement Transports
8H00-8H30	Surveillance Piétons	Surveillance Piétons		Surveillance Piétons	Surveillance Piétons
8H10-8H40	Surveillance Piétons	Surveillance Piétons		Surveillance Piétons	Surveillance Piétons
8h20-8h30	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
8h30 – 12h00	Classe	Classe	Entretien des locaux	Classe	Classe
11H45-12H10	Surveillance Piétons	Surveillance Piétons		Surveillance Piétons	Surveillance Piétons
12h00-13h50	Restauration	Restauration		Restauration	Restauration
12h-12h30 13h20-13h50	Accompagnement Bus	Accompagnement Bus		Accompagnement Bus	Accompagnement Bus
13H50-14H00	Surveillance Piétons	Surveillance Piétons		Surveillance Piétons	Surveillance Piétons
13h50-14h00	Accueil	Accueil		Accueil	Accueil
14h00-16h30	Classe	Classe		Classe	Classe
16h30-16h40	Surveillance Piétons	Surveillance Piétons		Surveillance Piétons	Surveillance Piétons
16h25-16h55	Accompagnement Bus	Accompagnement Bus		Accompagnement Bus	Accompagnement Bus
16h30-18h00	Aide aux devoirs	Aide aux devoirs		Aide aux devoirs	Aide aux devoirs
Nettoyage	Entretien des locaux	Entretien des locaux		Entretien des locaux	Entretien des locaux

4) Déclinaison des objectifs du projet

Axe 1 - Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous

Objectifs	Moyens
Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs à travers une coopération renforcée entre les acteurs	Développer une offre éducative en articulation avec les projets d'école.
	Favoriser la complémentarité entre les acteurs de l'éducation et les intervenants périscolaires et extrascolaires
	Pérenniser les interventions sur le temps scolaire
Favoriser la réussite scolaire	Offrir les meilleures conditions matérielles et pédagogiques aux enfants
	Proposer un accompagnement aux enfants rencontrant des difficultés ou en voie de déscolarisation
	Développer des actions de lutte contre l'absentéisme et de prévention des exclusions en appui aux actions des écoles

Axe 2 - Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier,

Objectifs	Moyens
Assurer un accueil de qualité et adapté	Offrir un cadre d'accueil stimulant et favorisant l'épanouissement de l'enfant
	Garantir un accueil adapté des enfants au sein des différentes écoles (maternelles et élémentaire)
	Offrir un accueil périscolaire de qualité tenant compte des besoins de l'enfant en fonction de leur âge.
	Fournir aux enfants le matériel et les supports adéquats aux apprentissages
Respecter le rythme de l'enfant	Instaurer des périodes de transition entre les divers temps de l'enfant (alternance entre temps calme et activités durant la journée)
Instaurer un climat favorable à la communication	Donner à l'enfant la possibilité de s'exprimer oralement par la mise en place de moment d'écoute et d'échange
Permettre aux enfants de s'approprier les lieux	Aménager les espaces

Axe 3 - Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants

Objectifs	Moyens
Proposer des activités variées répondant le mieux possible aux attentes et besoins des enfants	Etre vigilant sur les besoins et les rythmes de l'enfant
	Dialoguer avec l'enfant
Permettre à l'enfant de réussir en valorisant ses efforts et ses progrès	Rassurer l'enfant concernant ses angoisses et ses interrogations
	Consolider le lien entre l'enfant et l'animateur
Susciter la créativité et l'imaginaire de l'enfant	Favoriser la pratique d'activités créatives
	Alimenter l'imaginaire de l'enfant et encourager la création
	Soigner la présentation des activités
Permettre aux enfants de s'approprier les lieux	Aménager les espaces

Axe 4 - Développer l'autonomie de l'enfant dès le plus jeune âge

Objectifs	Moyens
Proposer une offre éducative évolutive adaptée à l'âge, respectueuse du rythme et des besoins de l'enfant	Aider l'enfant à grandir en veillant à la mise en œuvre d'une offre éducative continue et évolutive sur tous les âges
	Accompagner l'enfant dans la découverte de soi et du monde en poursuivant les actions d'éveil, de développement et d'ouverture culturelle
	Renforcer les actions favorisant le plaisir de lire dès le plus jeune âge
Assurer le développement de l'enfant dans toutes ses dimensions	Poursuivre sur les temps périscolaires les propositions en matière d'offre de loisirs favorisant l'éveil, la socialisation, l'ouverture et le développement personnel par le biais d'activités ludo-éducatives
	Favoriser le développement des pratiques artistiques, culturelles et sportives
	Garantir l'accès de tous les enfants aux équipements, structures et activités éducatifs proposés sur le territoire
	Mettre en place des actions donnant une large place à l'expression des enfants, et à leur responsabilisation
	Organiser des moments permettant aux enfants de présenter l'aboutissement de leur travail
	Informers les parents et communiquer sur l'offre éducative

Axe 5 -Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités scolaires, périscolaires et extrascolaires

Objectifs	Moyens
Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture, aux sports et aux loisirs pour tous	Mise en place d'une politique tarifaire incitative
	Mise en place d'activités diversifiées afin d'initier les enfants à de nouvelles pratiques, et de découvrir de nouvelles disciplines
	Permettre une accessibilité et un accueil dans les meilleures conditions aux enfants porteurs d'un handicap
	Développer la mixité sociale

Axe 6–Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants aux autres cultures et au monde en général

Objectifs	Moyens
Permettre aux enfants de s'ouvrir sur le monde qui les entoure	Favoriser la découverte d'activités variées (mise en place d'activités sportives, culturelles artistiques que les enfants ne connaissent pas)
	Favoriser la découverte d'une autre culture
	Permettre l'apprentissage d'une langue vivante étrangère
Permettre aux enfants de développer leur curiosité	Mise en place d'actions d'expression de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques

Axe 7 - Développer de nouvelles compétences et l'accès à toutes les connaissances

Objectifs	Moyens
Développer de nouvelles compétences, au-delà des connaissances scolaires	Mise en place d'activités diversifiées leur permettant de développer leur savoir-faire et leur savoir être
Stimuler la curiosité	Mise en place d'actions d'expression de création, de raisonnement et de logique par des activités ludiques
	Favoriser l'ouverture culturelle et artistique

Axe 8 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne

Objectifs	Moyens
Contribuer à la formation du citoyen de demain	Favoriser le droit à la parole dans le respect d'autrui
	Encourager l'enfant à participer, à être acteur, à prendre des initiatives, des responsabilités, à pouvoir agir seul au sein du groupe, et aller au bout de l'engagement pris
	Promouvoir la coopération par le partage (des jeux par exemple), le prêt, l'aide apportée à son voisin
	Sensibiliser les enfants au respect de soi-même, des autres, et des règles de vie et du matériel
Acquérir le sens de l'intérêt public et de la responsabilité personnelle et collective	Aider l'enfant à comprendre le sens des règles et des interdits
	Mettre en œuvre des actions éducatives recherchant l'ouverture des enfants à une meilleure connaissance de leur Ville et de leur patrimoine
	Faire en sorte que chaque enfant développe et adopte des comportements responsables
	Initier les enfants au débat démocratique et à l'analyse critique de leurs pratiques et leurs souhaits

Axe 9 - Promouvoir la santé et l'hygiène de vie

Objectifs	Moyens
Sensibiliser les enfants à la nécessité d'une alimentation saine et équilibrée	Mettre en place des actions de promotion et de prévention dans le domaine de la santé et la nutrition
	Valoriser les comportements de santé positifs et réfléchir à ce qui peut faire défaut
	Promouvoir les bénéfices d'une activité physique régulière
Garantir une bonne hygiène corporelle	Rappeler les gestes barrières
	Actions visant à sensibiliser les enfants aux problèmes d'hygiène
	Faire prendre conscience à l'enfant de certaines caractéristiques de son corps afin d'introduire quelques règles d'hygiène : importance des règles de vie et d'hygiène, habitudes quotidiennes de propreté, d'alimentation et de sommeil
	Evoquer les conséquences à court et à long terme de notre hygiène
Promouvoir le bien-être de l'enfant	Mise en place d'ateliers sensoriels et de relaxation

Axe 10 - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations

Objectifs	Moyens
Permettre à l'enfant de s'intégrer pleinement dans la société dans laquelle il vit	Mise en place d'atelier découverte avec la participation d'adultes bénévoles impliqués dans la vie associative locale sur des thématiques variées permettant un brassage interculturel et intergénérationnel
Créer des passerelles vers le tissu associatif et institutionnel	Intervention des associations et institutions sur les temps d'activités périscolaires et extrascolaires

Axe 11 – Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des encadrants

Objectifs	Moyens
Stabiliser l'équipe d'animation le mercredi et sur l'ensemble des temps de loisirs périscolaires et extrascolaires	Etre à l'écoute des encadrants
	Etre vigilant sur les besoins des encadrants
Permettre à l'encadrant de réussir en valorisant ses efforts et ses progrès	Rassurer l'encadrant concernant ses angoisses et ses interrogations
	Consolider le lien entre l'encadrant et l'employeur
	Intégrer l'équipe d'animation aux différentes instances de pilotage du Projet éducatif territorial
Permettre à l'encadrant de se former	Proposer des formations qualifiantes

ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS

Les projets des écoles : Les projets des écoles sont élaborés par l'équipe pédagogique animée et coordonnée par les directeurs d'école. Ils définissent des priorités en cohérence avec les textes officiels et les orientations académiques et départementales, et les caractéristiques spécifiques à l'école.

Suite au diagnostic établi par les directeurs des écoles maternelles, trois grandes orientations ont été dégagées :

- La stimulation et la structuration du langage oral, ainsi que l'initiation à la culture écrite,
- Accéder à la vie culturelle et savoir appréhender le monde qui nous entoure (ouverture sur les environnements naturels et culturels),
- Développer l'acquisition systématique de la suite des nombres.

Concernant l'école élémentaire Dely/Sergent, l'analyse dressée par le directeur d'école a permis de développer trois axes prioritaires :

- Rechercher l'harmonisation des pratiques et de la continuité des apprentissages,
- Ouverture culturelle et sportive sur l'environnement proche et plus éloigné,
- Sensibilisation aux valeurs de la solidarité de l'entraide et aux grandes causes nationales et internationales.

Ainsi, le projet éducatif territorial ne fait que renforcer les actions mises en place par les équipes enseignantes, et permet une articulation cohérente entre les pédagogies mise en œuvre sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Projet éducatif des accueils collectifs extrascolaires : au sein de la collectivité un projet éducatif existait. Le PEDT remplace dorénavant le projet éducatif spécifique « Accueils de Loisirs Extrascolaires ».

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) : le contrat enfance jeunesse a été remplacé par le dispositif « Bonus Territoire » avant d'être remplacé en courant d'année 2021 par la Convention Territoriale Globale piloté par les services de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais en étroite collaboration avec les communes membres.

Contrat Local d'Education Artistique (CLEA) :

Plan lecture publique :

LES PARTENAIRES DU PROJET

Le projet éducatif territorial s'appuie sur les personnels d'animation et le personnel enseignant volontaire. Les personnels d'animation seront détenteurs soit du BAFD ou équivalent, du BAFA ou équivalent, ou du CAP petite enfance ou équivalent.

Cette équipe, qui assure l'encadrement des enfants, est soutenue par le responsable du service Education Jeunesse garant du projet pédagogique.

Un Référent par accueil (Accueil Matin, Accueil Midi, Accueil Soir et Accueil Mercredi matin) est désigné. Il est chargé de la mise en place et du suivi des ateliers dans les écoles, de la relation avec les enseignants, les parents et les animateurs. Il gère l'organisation générale : la répartition des groupes, la mise en places des ateliers, la sécurité des enfants, le matériel mis à disposition, ...

Des temps d'échange et de préparation auront lieu.

Par son organisation, son travail, sa préparation, l'équipe d'encadrement s'engage à :

- Veiller au bien-être des enfants, à leur sécurité physique, morale et affective,
- Etre à l'écoute et attentive au comportement de l'enfant,
- Permettre l'apprentissage, le savoir-faire, le savoir être, inciter mais ne pas forcer,
- Respecter le choix des enfants dans la mesure du possible,
- Avoir une attitude correcte,
- Avoir connaissance des fiches sanitaires des enfants,
- Respecter les horaires,
- Avoir connaissance des consignes en cas d'urgence,
- Aménager et ranger régulièrement les locaux, et porter une vigilance particulière sur le rangement des classes utilisées lors du temps d'activités périscolaires,
- Développer le lien avec les familles,
- Avoir une tenue correcte.

Chaque animateur prendra en charge le groupe qui lui a été désigné, et animera ses ateliers.

Le projet éducatif territorial mobilise également le mouvement associatif local. Une convention de partenariat sera conclue entre la Ville et les différents intervenants associatifs.

1) Le pilotage du PEDT

Le projet éducatif territorial de la Ville de Wimille repose sur la mobilisation d'un partenariat local (services de l'Éducation nationale et surtout les écoles, les institutions telles que la CAF, le Conseil Général, la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, le champ associatif, les représentants des parents d'élèves, les services communaux et les élus), mais aussi par la mise en place d'un comité de suivi issu de ce partenariat.

Il serait composé des représentants suivants :

- Des élus de la Mairie et des représentants des services municipaux (Responsable du Service Education Jeunesse, animateurs périscolaires, ATSEM, responsable de la médiathèque,)
- D'un représentant de la CAF du Pas-de-Calais, d'un représentant de la DDCS,
- Des directeurs d'école ou de leurs représentants,
- De l'Inspecteur de l'Éducation Nationale,
- Des bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif,
- Des représentants de parents d'élèves

Le rôle de ce comité de suivi est d'atteindre l'objectif de complémentarité et de cohérence entre les temps éducatifs, et de recherche d'articulation entre les différents partenaires. Il doit rester une structure d'échanges entre les différents acteurs visant à partager des constats relatifs à la mise en œuvre du projet éducatif territorial, à identifier certaines difficultés, et à formuler des pistes d'améliorations possibles pour atteindre au mieux les objectifs éducatifs fixés.

2) L'évaluation du projet éducatif territorial

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative sur le territoire wimillois.

Elle permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions, ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du projet éducatif territorial, et des effets attendus.

Le PEDT s'inscrit nécessairement dans une temporalité qui n'est pas celle de l'immédiateté. Faire de l'éducation un vecteur du développement du territoire demande du temps, de la stabilité, de la continuité, et de la combativité. Par conséquent le système d'évaluation doit pouvoir évoluer en fonction des objectifs et des résultats attendus.

Néanmoins, les indicateurs devront reposer essentiellement sur des critères quantitatifs et qualitatifs car :

→ Evaluer un dispositif du point de vue quantitatif, c'est mesurer :

- Le nombre d'enfants inscrits par jour, par catégorie d'âge, par type d'activité,
- Le taux de fréquentation des activités proposées (par jour et/ou par période),

- Le nombre d'activités proposées,
 - Le taux d'occupation des locaux dédiés,
 - Evaluer le coût d'un enfant,
 - Apprécier la différence entre la demande et la satisfaction.
- Evaluer un dispositif éducatif du point de vue qualitatif, c'est permettre d'apprécier s'il est :
- Efficent : examiner s'il est positif par rapport aux moyens mis en œuvre,
 - Efficace : confronter les résultats obtenus aux objectifs définis,
 - Cohérent : voir son adéquation avec d'autres dispositifs éducatifs,
 - Pertinent : voir s'il répond aux attentes des publics auxquels il est destiné (enfants, parents, enseignants, représentants des milieux associatifs).

Pour formaliser et définir, avec l'ensemble de la communauté éducative, des critères pertinents des effets de la mise en œuvre sur Wimille de la réforme des rythmes scolaires, un groupe de travail issu du comité de suivi est constitué à cet effet. Il a vocation à se réunir après chaque session.

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le projet éducatif territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après trois années de fonctionnement.

Fait à Wimille, le 14 avril 2021
Le Maire,

Antoine LOGIÉ.

ANNEXES

1. Porteur du projet

Date de présentation du projet : 14 avril 2021

Collectivité territoriale porteur du projet : COMMUNE DE WIMILLE

Représentée par Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Nom du correspondant : POINCET Jérémie

Fonction : Responsable du Service Education Jeunesse

Adresse : 1 bis rue de Lozembrune – 62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 32 02 76

Adresse électronique : service.jeunesse@mairie-wimille.fr

2. Territoire et écoles concernées

Territoire concerné : l'ensemble de la Ville et des territoires communaux et associatifs

Nombre d'écoles concernées : 3 écoles publiques (2 écoles maternelles et 1 école élémentaire)

Nombre d'élèves concernés par établissement :	Ecole maternelle de la Colonne	= 37
	Ecole maternelle des Fleurs	= 65
	Ecole élémentaire Dely-Sergent	= 175

→ Total = 277 élèves environ

Ecole maternelle La Colonne	Ecole maternelle Les Fleurs	Ecole élémentaire Dely-Sergent
Avenue Victor Hugo	Rue de l'Abbé Cossart	Rue du Lieutenant Dely
62126 WIMILLE	62126 WIMILLE	62126 WIMILLE

Les enfants wimillois non scolarisés au sein des écoles municipales sont également concernés par les actions qui pourraient être menées dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

Le PEDT est destiné à l'ensemble des enfants et adolescents du territoire ou ayant leurs habitudes sur le territoire **sans aucune distinction liée à la résidence.**

Cependant, seuls les enfants inscrits aux écoles publiques du cycle primaire peuvent bénéficier des services suivants : accueils du matin, restauration municipale et accueil du soir dans le cadre de leur scolarité.

Durée du PEDT : de septembre 2021 à juillet 2024

3. Pilotage et coordination

Le comité de pilotage est composé de

- Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire de WIMILLE,
- Madame Saména LEROY, Adjoint délégué à la Vie éducative,
- Monsieur Roger CALON, Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,
- Madame HAMY, Directrice de l'école maternelle La Colonne,
- Madame PRINCE, Directrice de l'école maternelle Les Fleurs,
- Monsieur LOUIS, Directeur de l'école élémentaire Dely-Sergent,
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale,
- Les représentants des associations de Parents d'élèves,
- Les animateurs intervenants dans le cadre périscolaire et extrascolaire,
- Monsieur POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse,
- Madame COTTON, Responsable de la Médiathèque,
- Les bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif.

Le Coordinateur :

La coordination du Projet éducatif local, des dispositifs et des actions qui en découlent sera assurée par Monsieur Jérémie POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse de la Mairie de WIMILLE 1 Bis, Rue de Lozembrune 62126 WIMILLE service.jeunesse@mairie-wimille.fr

4. Objectifs et moyens

Genèse du projet :

L'ouverture d'un accueil de loisirs chaque mercredi matin de 9h à 12h fait suite au retour en septembre 2018 de la semaine à quatre jours d'enseignement et aux besoins et attentes des familles formulés par le biais d'une enquête réalisée en octobre 2017.

Partenaires :

Mairie de WIMILLE, CAF du Pas-de-Calais, DDCS, IEN, Directeurs des écoles publiques, Animateurs, Associations des Parents d'Elèves, Associations impliquées, Enfants et Parents.

Objectifs éducatifs du Plan mercredi partagés par les partenaires :

- Axe 1 - Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous
- Axe 2 - Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier,
- Axe 3 - Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Axe 4 - Développer l'autonomie de l'enfant dès le plus jeune âge
- Axe 5 - Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques, et culturelles
- Axe 6 - Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants aux autres cultures et au monde en général
- Axe 7 - Développer de nouvelles compétences et l'accès à toutes les connaissances
- Axe 8 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne
- Axe 9 - Promouvoir la santé et l'hygiène de vie
- Axe 10 - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations
- Axe 11 – Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des encadrants

Locaux et installations utilisés

Dans le cadre du dispositif « Plan mercredi », un accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 11 ans est ouvert depuis septembre 2018. Cet accueil dispose de la salle « Activités Jeunesse », de la salle « Activités Associatives », d'une salle servant de dortoir et les toilettes de l'Espace Associatif Franck Lefebvre qui vient d'ouvrir ses portes au 70, rue du Bon Secours 62126 WIMILLE. Cet accueil de loisirs peut accueillir au maximum 24 enfants âgés de moins de six ans et 24 enfants âgés de 6 à 11 ans.

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation de l'accueil de Loisirs « Mercredi matin » seront réalisés par le Coordinateur et présentés au Comité de Pilotage.

Les indicateurs d'évaluation retenus sont les suivants :

- Nombre d'enfants inscrits à l'accueil de loisirs pour un cycle,
- Nombre d'enfants présents à l'accueil de loisirs pour un cycle,
- Nombre d'activités proposées par l'équipe d'animation,
- Nombre d'activités proposées par les associations locales (club de pétanque),
- Nombre d'activités proposées par la Médiathèque (présente dans le même bâtiment),
- Coût par enfant/jour
- Apprécier la différence entre la demande et la satisfaction (enquête auprès des enfants et des familles)

Ces indicateurs ne sont pas définitifs. Il sera nécessaire de retenir un certain nombre d'indicateurs qualitatifs supplémentaires.

5. Organisation

L'accueil de loisirs du Mercredi matin est déclaré auprès de la DDCS en Accueil périscolaire.

Les activités ont lieu de 9h à 12h avec un temps de détente et de goûter.

Un accueil est ouvert de 7h30 à 9h00 et de 12h à 12h30.

Cinq animateurs encadrent les enfants qui sont séparés en deux groupes (3/5 ans et 6/11 ans), qui se retrouvent cependant pour des temps d'échanges collectifs.

Participation financière

Une participation financière est sollicitée aux familles. Celle-ci est modulée selon les ressources.

Pour l'accueil de loisirs :

- Pour les familles de Wimille :
 - 2.30€/séance/enfant pour les familles non bénéficiaires de l'ATL CAF
 - 0.50€/séance/enfant pour les familles bénéficiaires de l'ATL CAF
- Pour les familles dites « extérieures » :
 - 3.50€/séance/enfant pour les familles non bénéficiaires de l'ATL CAF
 - 1.70€/séance/enfant pour les familles bénéficiaires de l'ATL CAF

Pour l'accueil du matin et/ou du midi :

- Pour les familles de Wimille :
 - 1€/séance/enfant pour les familles non bénéficiaires de l'ATL CAF
 - 0.90€/séance/enfant pour les familles bénéficiaires de l'ATL CAF
- Pour les familles dites « extérieures » :
 - 2€/séance/enfant pour les familles non bénéficiaires de l'ATL CAF
 - 1.90€/séance/enfant pour les familles bénéficiaires de l'ATL CAF

Attention, des participations complémentaires pourraient être demandées en cas d'activités exceptionnelles ou de fin de session (règlement financier ultérieur)

Participation complémentaire pour activité exceptionnelle	6,00 €/séance/enfant
Participation complémentaire pour activité exceptionnelle (Bénéficiaire ATL)	5.00 €/séance/enfant
Participation forfaitaire pour la sortie de fin de session	7,60 €/séance/enfant
Participation forfaitaire pour la sortie de fin de session (Bénéficiaire ATL)	7.00 €/séance/enfant

6. Activités

Les activités proposées dans le cadre de l'Accueil de Loisirs du Mercredi matin sont diverses et variées : manuelles, sportives, citoyennes, numériques, culinaires, jeux, environnementales, culturelles, Etc. Elles sont programmées en cycle afin de pouvoir plus facilement évaluer les actions et le niveau de progression et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, œuvre artistiques, Etc.).

Les activités reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. Pour les plus jeunes enfants, les activités proposées dans le cadre de l'accueil de loisirs du Mercredi matin, doivent préserver les temps calmes dont ils ont besoin.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins.

Au fur et à mesure, la mise en place de partenariats avec les associations et institutions locales devra être privilégiée.

Les familles devront être informées des temps d'activités mis en place et leur participation devra être recherchée à travers des temps d'échange (réunions, informations, réalisation finale des enfants).

L'encadrement est assuré par la même équipe qui assure la pause méridienne, les garderies du midi et du soir au sein des écoles le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ceci permet d'être cohérent et de créer du lien entre les temps périscolaires et extrascolaires. La présence des mêmes animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires favorise la liaison avec les équipes enseignantes.

ACCUEILS PERISCOLAIRES (Hors MERCREDI matin)

1. Porteur du projet

Date de présentation du projet : 14 avril 2021

Collectivité territoriale porteur du projet : COMMUNE DE WIMILLE

Représentée par Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Nom du correspondant : POINCET Jérémie

Fonction : Responsable du Service Education Jeunesse

Adresse : 1 bis rue de Lozembrune – 62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 32 02 76

Adresse électronique : service.jeunesse@mairie-wimille.fr

2. Territoire et écoles concernées

Territoire concerné : l'ensemble de la Ville et des territoires communaux et associatifs

Nombre d'écoles concernées : 3 écoles publiques (2 écoles maternelles et 1 école élémentaire)

Nombre d'élèves concernés par établissement :	Ecole maternelle de la Colonne	= 37
	Ecole maternelle des Fleurs	= 65
	Ecole élémentaire Dely-Sergent	= 175

→ Total = 277 élèves environ

Ecole maternelle La Colonne Avenue Victor Hugo 62126 WIMILLE	Ecole maternelle Les Fleurs Rue de l'Abbé Cossart 62126 WIMILLE	Ecole élémentaire Dely-Sergent Rue du Lieutenant Dely 62126 WIMILLE
--	---	---

Les enfants wimillois non scolarisés au sein des écoles municipales sont également concernés par les actions qui pourraient être menées dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

Le PEDT est destiné à l'ensemble des enfants et adolescents du territoire ou ayant leurs habitudes sur le territoire **sans aucune distinction liée à la résidence.**

Cependant, seuls les enfants inscrits aux écoles publiques du cycle primaire peuvent bénéficier des services suivants : accueils du matin, restauration municipale et accueil du soir dans le cadre de leur scolarité.

Durée du PEDT : de septembre 2021 à juillet 2024

3. Pilotage et coordination

Le comité de pilotage est composé de

- Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire de WIMILLE,
- Madame Saména LEROY, Adjoint délégué à la Vie éducative,
- Monsieur Roger CALON, Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,
- Madame HAMY, Directrice de l'école maternelle La Colonne,
- Madame PRINCE, Directrice de l'école maternelle Les Fleurs,
- Monsieur LOUIS, Directeur de l'école élémentaire Dely-Sergent,
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale,
- Les représentants des associations de Parents d'élèves,
- Les animateurs intervenants dans le cadre périscolaire et extrascolaire,
- Monsieur POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse,
- Madame COTTON, Responsable de la Médiathèque,
- Les bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif.

Le Coordinateur :

La coordination du Projet éducatif local, des dispositifs et des actions qui en découlent sera assurée par Monsieur Jérémie POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse de la Mairie de WIMILLE 1 Bis, Rue de Lozembrune 62126 WIMILLE service.jeunesse@mairie-wimille.fr

4. Objectifs et moyens

Genèse du projet :

Avant septembre 2015, les accueils périscolaires (anciennement garderies et cantine municipale) n'étaient pas déclarés auprès de la DDCS. Sachant que la plupart des encadrants étaient qualifiés, ces services sont déclarés en accueils de loisirs depuis septembre 2015 auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Cette démarche permet de créer du lien entre les accueils situés sur plusieurs établissements scolaires grâce notamment à l'équipe d'encadrement qui se retrouve régulièrement en réunions de service.

Partenaires :

Mairie de WIMILLE, CAF du Pas-de-Calais, DDCS, Directeurs des écoles publiques, Animateurs, Enfants, Parents et Prestataire de service (restauration).

Objectifs éducatifs des accueils périscolaires partagés par les partenaires :

- Axe 1 - Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous
- Axe 2 - Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier,
- Axe 3 - Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Axe 4 - Développer l'autonomie de l'enfant dès le plus jeune âge
- Axe 5 - Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques, et culturelles
- Axe 6 - Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants aux autres cultures et au monde en général

- Axe 7 - Développer de nouvelles compétences et l'accès à toutes les connaissances
- Axe 8 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne
- Axe 9 - Promouvoir la santé et l'hygiène de vie
- Axe 10 - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations
- Axe 11 – Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des encadrants

Locaux et installations utilisés

Les accueils périscolaires (hors mercredi matin et aide aux devoirs) disposent des locaux suivants :

- **Ecoles maternelles**
 - Ecole maternelle La Colonne (Moins de 6 ans)
 - A l'école maternelle La Colonne (Avenue Victor Hugo)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h00
 - A l'école maternelle Les Fleurs (Rue de l'Abbé Cossart)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 12h00 à 13h50 (Pause méridienne)
 - Ecole maternelle Les Fleurs (Moins de 6 ans)
 - A l'école maternelle Les Fleurs (Rue de l'Abbé Cossart)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 7h30 à 8h25
 - A l'école maternelle Les Fleurs (Rue de l'Abbé Cossart)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 11h50 à 13h25 (Pause méridienne)
- **Ecole élémentaire**
 - Ecole élémentaire Dely-Sergent (6-11 ans)
 - Au sein du bâtiment Dely (rue du Lieutenant Dely)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 7h30 à 8h20
 - Au sein du bâtiment Sergent (Rue de Lozembrune)
 - Accueil de Loisirs Périscolaire
 - Lundi, mardi, jeudi et vendredi
 - Chaque jour de 12h00 à 13h50 (Pause méridienne)

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation des accueils de Loisirs Périscolaires (hors mercredi matin et Aide aux devoirs) seront réalisés par le Coordinateur et présentés au Comité de Pilotage.

Les indicateurs d'évaluation retenus sont les suivants :

- Nombre d'enfants présents aux Accueils de Loisirs Périscolaires par cycle,
- Nombre d'activités proposées par l'équipe d'animation,
- Coût par enfant/jour/type d'accueil
- Apprécier la différence entre la demande et la satisfaction (enquête auprès des enfants et des familles)

Ces indicateurs ne sont pas définitifs. Il sera nécessaire de retenir un certain nombre d'indicateurs qualitatifs supplémentaires.

5. Organisation

Les accueils de loisirs périscolaires sont déclarés auprès de la DDCS.

Les activités ont lieu aux horaires mentionnés (confère « Locaux et installations utilisées ») avec un temps de détente pour chaque accueil (matin, midi et soir).

Les accueils de loisirs périscolaires sont encadrés par des animateurs diplômés CAP Petite Enfance, BAFA, BAFD et ou BPJEPS).

Participation financière

Une participation financière est sollicitée aux familles. Celle-ci est modulée selon les ressources.

Pour l'accueil de loisirs périscolaire Matin et soir :

- Pour les familles de Wimille et dites « extérieures » :
- 1€/séance/enfant pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 618
- 0.90€/séance/enfant pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 618

Pour l'accueil de loisirs périscolaire du midi (restauration municipale) :

- Pour les familles de Wimille :
- 3.60€/enfant/repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 618
- 3.50€/enfant/repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 618
- Pour les familles dites « extérieures » :
- 4.75€/enfant/repas pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 618
- 4.65€/enfant/repas pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 618

6. Activités

Les activités proposées dans le cadre des Accueils de Loisirs Périscolaires sont diverses et variées. Cependant, elles doivent s'adapter au rythme de l'enfant et aux horaires de ces temps d'accueil. Pour cette raison, les activités sportives sont proscrites.

Les activités manuelles, jeux de société, activités d'éveil sont préconisées.

Les activités reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. Pour les plus jeunes enfants, les activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs périscolaires, doivent préserver les temps calmes dont ils ont besoin.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins.

Les familles devront être informées des temps d'activités mis en place et leur participation devra être recherchée à travers des temps d'échange (réunions, informations).

L'encadrement est assuré par la même équipe qui assure l'ACM du Mercredi matin (Plan Mercredi). Ceci permet d'être cohérent et de créer du lien entre les temps périscolaires et extrascolaires. La présence des mêmes animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires favorise la liaison avec les équipes enseignantes.

ACCUEILS EXTRASCOLAIRES

1. Porteur du projet

Date de présentation du projet : 14 avril 2021

Collectivité territoriale porteur du projet : COMMUNE DE WIMILLE

Représentée par Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire.

Nom du correspondant : POINCET Jérémie

Fonction : Responsable du Service Education Jeunesse

Adresse : 1 bis rue de Lozembrune – 62126 WIMILLE

Téléphone : 03 21 32 02 76

Adresse électronique : service.jeunesse@mairie-wimille.fr

2. Territoire et écoles concernées

Territoire concerné : l'ensemble de la Ville et des territoires communaux et associatifs

Nombre d'écoles concernées : 3 écoles publiques (2 écoles maternelles et 1 école élémentaire)

Nombre d'élèves concernés par établissement :	Ecole maternelle de la Colonne	= 37
	Ecole maternelle des Fleurs	= 65
	Ecole élémentaire Dely-Sergent	= 175

→ Total = 277 élèves environ

Ecole maternelle La Colonne Avenue Victor Hugo 62126 WIMILLE	Ecole maternelle Les Fleurs Rue de l'Abbé Cossart 62126 WIMILLE	Ecole élémentaire Dely-Sergent Rue du Lieutenant Dely 62126 WIMILLE
--	---	---

Les enfants wimillois non scolarisés au sein des écoles municipales sont également concernés par les actions qui pourraient être menées dans le cadre du Projet Educatif Territorial.

Le PEDT est destiné à l'ensemble des enfants et adolescents du territoire ou ayant leurs habitudes sur le territoire **sans aucune distinction liée à la résidence.**

Durée du PEDT : de septembre 2021 à juillet 2024

3. Pilotage et coordination

Le comité de pilotage est composé de

- Monsieur Antoine LOGIÉ, Maire de WIMILLE,
- Madame Saména LEROY, Adjoint délégué à la Vie éducative,
- Monsieur Roger CALON, Adjoint délégué à la Jeunesse et aux Sports,
- Madame HAMY, Directrice de l'école maternelle La Colonne,
- Madame PRINCE, Directrice de l'école maternelle Les Fleurs,
- Monsieur LOUIS, Directeur de l'école élémentaire Dely-Sergent,
- Un représentant de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais,
- Un représentant de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale,
- Monsieur l'Inspecteur de l'Education nationale,
- Les représentants des associations de Parents d'élèves,
- Les animateurs intervenants dans le cadre périscolaire et extrascolaire,
- Monsieur POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse,
- Madame COTTON, Responsable de la Médiathèque,
- Les bénévoles d'associations impliquées dans le dispositif.

Le Coordinateur :

La coordination du Projet éducatif local, des dispositifs et des actions qui en découlent sera assurée par Monsieur Jérémie POINCET, Responsable du Service Education Jeunesse de la Mairie de WIMILLE 1 Bis, Rue de Lozembrune 62126 WIMILLE service.jeunesse@mairie-wimille.fr

4. Objectifs et moyens

Depuis de nombreuses années, la ville organise des accueils de loisirs à chaque vacance scolaire hormis celles de Noël. Ces accueils ont pour objectifs de proposer des activités diverses et variées aux enfants scolarisés âgés de moins de 15 ans. Ces accueils permettent de proposer des activités novatrices aux enfants et sont, au regard de la situation géographique de la ville, axées principalement « activités nautiques ». L'objectif recherché est de permettre à chaque enfant de savoir évoluer en milieu aquatique. Ces accueils doivent impérativement prendre en compte le fait que les enfants sont en vacances (détente, temps calme, besoin de repos, Etc.).

Partenaires :

Mairie de WIMILLE, CAF du Pas-de-Calais, DDCS, Directeurs des écoles publiques, Animateurs, Enfants, Parents et Prestataires de service.

Objectifs éducatifs des accueils extrascolaires partagés par les partenaires :

- Axe 1 - Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous
- Axe 2 - Harmoniser le temps de vie de l'enfant et le temps de vie de l'écolier,
- Axe 3 - Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Axe 4 - Développer l'autonomie de l'enfant dès le plus jeune âge
- Axe 5 - Promouvoir une égalité des chances dans l'accès aux activités sportives, artistiques, et culturelles
- Axe 6 - Faciliter l'ouverture d'esprit des enfants aux autres cultures et au monde en général
- Axe 7 - Développer de nouvelles compétences et l'accès à toutes les connaissances
- Axe 8 - Développer l'apprentissage à la vie citoyenne
- Axe 9 - Promouvoir la santé et l'hygiène de vie
- Axe 10 - Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations
- Axe 11 – Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des encadrants

Locaux et installations utilisés

Les accueils extrascolaires disposent des locaux suivants :

- Accueils de Loisirs Moins de six ans
 - A l'Espace Associatif Franck Lefebvre 70, Rue du Bon Secours 62126 WIMILLE
 - A chaque vacance scolaire (hors vacances de Noël)
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (hors jours fériés)
 - Accueil Matin et soir : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h15
 - Accueil Midi : de 12h à 14h
 - Accueil de Loisirs : de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Accueils de Loisirs 6/15 ans
 - A chaque petite vacance scolaire (hors vacances de Noël)
 - A l'Espace Pilâtre de Rozier 3, Rue de Lédinghem 62126 WIMILLE
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (hors jours fériés)
 - Accueil Matin et soir : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h15
 - Accueil Midi : de 12h à 14h
 - Accueil de Loisirs : de 9h à 12h et de 14h à 17h
 - A chaque vacance estivale
 - Au complexe du Sacré Cœur Rue du Cimetière 62126 WIMILLE
 - Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi (hors jours fériés)
 - Accueil Matin et soir : de 7h30 à 9h et de 17h à 18h15
 - Accueil Midi : de 12h à 14h
 - Accueil de Loisirs : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Modalités de suivi et d'évaluation du projet

Le suivi et l'évaluation des accueils de Loisirs extrascolaires (hors vacances de Noël) seront réalisés par le Coordinateur et présentés au Comité de Pilotage.

Les indicateurs d'évaluation retenus sont les suivants :

- Nombre d'enfants présents aux Accueils de Loisirs Extrascolaires pour chaque vacance,
- Nombre d'enfants présents aux Accueils de Loisirs Extrascolaires pour chaque site,

- Nombre d'activités proposées par les équipes d'animation et par site,
- Coût par enfant/jour/site
- Coût par enfant/an/tranche d'âge
- Apprécier la différence entre la demande et la satisfaction (enquête auprès des enfants et des familles)

Ces indicateurs ne sont pas définitifs. Il sera nécessaire de retenir un certain nombre d'indicateurs qualitatifs supplémentaires.

5. Organisation

Les accueils de loisirs extrascolaires sont déclarés auprès de la DDCS.

Les activités ont lieu aux horaires mentionnés (confère « Locaux et installations utilisées ») avec un temps de détente pour chaque accueil (matin, midi et soir).

Les accueils de loisirs extrascolaires sont encadrés par des animateurs diplômés (BAFA, BAFD et ou BPJEPS).

Participation financière

Une participation financière est sollicitée aux familles. Celle-ci est modulée selon les ressources et le nombre d'enfants inscrits de la même famille.

Confère documents joints.

6. Activités

Les activités proposées dans le cadre des accueils de Loisirs extrascolaires sont diverses et variées : manuelles, sportives, citoyennes, numériques, culinaires, jeux, environnementales, culturelles, Etc. Elles sont programmées en cycle (session) afin de pouvoir plus facilement évaluer les actions et le niveau de progression et aboutissent régulièrement à une réalisation finale (spectacle, objet, œuvre artistiques, Etc.).

Les activités reposent sur une approche ludique, récréative et créatrice mais demeurent à visée pédagogique. Pour les plus jeunes enfants, les activités proposées dans le cadre des accueils de loisirs extrascolaires, doivent préserver les temps calmes dont ils ont besoin.

La participation aux activités est fondée sur le principe de libre choix de l'enfant, selon ses aspirations, ses attentes, ses besoins.

Au fur et à mesure, la mise en place de partenariats avec les associations et institutions locales devra être privilégiée.

Les familles devront être informées des temps d'activités mis en place et leur participation devra être recherchée à travers des temps d'échange (réunions, informations, réalisation finale des enfants).

L'encadrement est assuré par des animateurs saisonniers mais également par les animateurs qui animent la pause méridienne, les garderies du midi et du soir au sein des écoles le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Ceci permet d'être cohérent et de créer du lien entre les temps périscolaires et extrascolaires. La présence des mêmes animateurs sur les temps périscolaires et extrascolaires favorise la liaison avec les équipes enseignantes.